

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-048

PUBLIÉ LE 31 MARS 2023

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

- 03-2023-03-31-00001 - Décision n° 835/2023 de délégation générale de signature au Directeur adjoint, ainsi qu'au responsable de la Mission Départementale Risques-Audit / Pôle assiette de l'impôt, Action économique et Domaine (2 pages) Page 3
- 03-2023-03-31-00002 - Décision n° 836/2023 de délégation générale de signature au responsable du pôle Réseau (1 page) Page 6
- 03-2023-03-31-00003 - Décision n° 837/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau (2 pages) Page 8
- 03-2023-03-31-00004 - Décision n° 838/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Moyens logistiques et Maîtrise de l'activité (2 pages) Page 11
- 03-2023-03-31-00005 - Décision n° 839/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle RH - Formation professionnelle (1 page) Page 14

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Mission Interministérielle de Coordination

- 03-2023-03-30-00005 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 831/2023 du 30 mars 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DESGUINS, directeur de la citoyenneté et de la légalité (1 page) Page 16
- 03-2023-03-30-00006 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 832/2023 du 30 mars 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François QUIEN, chef du bureau de l'ingénierie territoriale, Mme Sylvie JONNARD, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de la politique de la ville, M. Olivier GIOLITTO, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique (1 page) Page 18

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-03-31-00001

Décision n° 835/2023
de délégation générale de signature
au Directeur adjoint,
ainsi qu'au responsable de la Mission
Départementale Risques-Audit / Pôle assiette de
l'impôt, Action
économique et Domaine



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 835/2023
de délégation générale de signature
au Directeur adjoint,
ainsi qu'au responsable de la Mission Départementale Risques-Audit / Pôle assiette de l'impôt, Action
économique et Domaine**

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à :

M. François BARRAS, administrateur des finances publiques, Directeur adjoint, responsable du Pôle Moyens logistiques et Maîtrise de l'activité,

M. Erwan LE RESTE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Mission Départementale Risques-Audit / Pôle assiette de l'impôt, Action économique et Domaine,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision annule la décision n°2420/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 31 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-03-31-00002

Décision n° 836/2023 de délégation générale de
signature
au responsable du pôle Réseau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 836/2023 de délégation générale de signature
au responsable du pôle Réseau**

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à :

Mme Florence BOUGNAUD – VEDEL, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du Pôle Réseau,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – La présente décision annule la décision n°2421/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 31 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-03-31-00003

Décision n° 837/2023
de délégations spéciales de signature pour le
Pôle Réseau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Décision n° 837/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Recouvrement

Mme Valérie BOISSARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division

Recouvrement des créances de toute nature, Animation, contentieux, expertise

M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques

Mme Laurence TOUMASSON, inspectrice des finances publiques

En leur absence, délégation est donnée à :

Mme Sandrine BOISBOUVIER, contrôleur principale des finances publiques

Mme Valérie GUILLOT, contrôleur des finances publiques

Mme Françoise COLLAS, agente administrative principale des finances publiques

Huissiers

M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques

Mme Laurence TAUVERON, inspectrice des finances publiques

Service d'Appui Réseau Recouvrement

M. Benoît CANONGE, inspecteur des finances publiques

2. Pour la Division des affaires juridiques et du contrôle fiscal

Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des finances publiques

Affaires juridiques, contentieux

Mme Valérie CUBEIRA, inspectrice des finances publiques
Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques
M. Alain TREFIER, inspecteur des finances publiques

Contrôle fiscal

Mme Jasmine SANSON, inspectrice des finances publiques

3. Pour la Division des collectivités locales, Partenariats, Animation des CDL

M. Mickaël MAGNIER, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Gestion du secteur local, qualité comptable, expertise et soutien juridique, modernisation, dématérialisation et monétique

Mme Christine FONDE, inspectrice des finances publiques
M. Elie MARTINET, inspecteur des finances publiques

Fiscalité directe locale, avance aux collectivités locales, contrôle budgétaire

Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des finances publiques
M. Elie MARTINET, inspecteur des finances publiques
Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques

Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

M. Patrick COUTIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale
Mme Isabelle DARBY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale
M. Dominique DE BACKERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe
M. Guy ORARD, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale
M. Dominique RICHUILLEY, inspecteur des finances publiques
Mme Mélanie TOURNEMOULY, inspectrice des finances publiques

4. Pour la Division Comptabilité, Centralisation PNC

M. Guillaume LEVEQUE, inspecteur des finances publiques

En son absence, délégation est donnée à **Mme Christelle BLATEYRON**, contrôleuse principale des finances publiques, pour les opérations liées à la comptabilité et à **Mme Sarah LEMOINE**, contrôleuse principale des finances publiques, pour les opérations liées au dépôt de fonds.

Article 2 : La présente décision annule les décisions n°2422/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 31 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-03-31-00004

Décision n° 838/2023 de délégations spéciales de
signature
pour le Pôle Moyens logistiques et Maîtrise de
l'activité

**Décision n° 838/2023 de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Moyens logistiques et Maîtrise de l'activité**

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources budgétaires et Logistique

Ressources budgétaires et Logistique

Mme Samia BELARBI, inspectrice des finances publiques, chef de service

M. Francis CLOG, contrôleur principal des finances publiques

Mme Marie-Christine DELRIEU, contrôlease principale des finances publiques (*délégation accordée jusqu'au 14/04/2023 inclus*)

Mme Irina ODIE, contrôlease des finances publiques

Mme Nathalie TREFIER, agente administrative principale des finances publiques

Assistante de prévention

Mme Irina ODIE, contrôlease des finances publiques

2. Pour la Division Stratégie, Structures, Emplois, Contrôle de gestion

Mme Céline POTÉRON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable de la division

Mme Sandrine MÉNAGE, inspectrice des finances publiques

Article 2 : La présente décision annule la décision n°2423/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 31 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-03-31-00005

Décision n° 839/2023
de délégations spéciales de signature pour le
Pôle RH Formation professionnelle



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Décision n° 839/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle RH – Formation professionnelle

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la Division des Ressources humaines – Formation professionnelle

Mme Lucie BOULIZON, inspectrice des finances publiques

En son absence, délégation est donnée à :

Mme Françoise GIRARD, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Nadine POUZET, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Michèle THEVENET, contrôleuse des finances publiques

Article 2 : La présente décision annule les décisions n° 2424/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} avril 2023. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 31 mars 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2023-03-30-00005

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 831/2023 du 30 mars 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DESGUINS, directeur de la citoyenneté et de la légalité



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 831/2023 du 30 mars 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DESGUINS, directeur de la citoyenneté et de la légalité

ARTICLE 1^{er} - À compter de la publication du présent arrêté, délégation de signature est donnée à **M. Hervé DESGUINS**, directeur de la citoyenneté et de la légalité, dans la limite des attributions de son service.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DESGUINS, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par les chefs de bureau désignés ci-après, dans la limite des attributions de leur bureau et de leur fiche de poste respectifs :

- **M. Jean-François BOYER**, attaché hors classe, chef du bureau des collectivités locales
- **Mme Vanessa AUBERTIN**, attachée, cheffe du bureau des étrangers et des migrations
- **Mme Cécile GAUDILLERE**, cheffe du bureau par intérim des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Hervé DESGUINS et de M. Jean-François BOYER, délégation de signature est donnée à Mme **Sylvie GUIROUX**, attachée, adjointe au chef du bureau des collectivités locales, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Hervé DESGUINS et de Mme Vanessa AUBERTIN, délégation de signature est donnée à Mme **Aurélié REMUZON**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau des étrangers et des migrations, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

ARTICLE 5 - L'arrêté préfectoral n° 668/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature à M. Hervé DESGUINS, directeur de la citoyenneté et de la légalité, est abrogé.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète

Signé

Pascale TRIMBACH

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2023-03-30-00006

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 832/2023 du 30 mars 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François QUIEN, chef du bureau de l'ingénierie territoriale, Mme Sylvie JONNARD, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de la politique de la ville, M. Olivier GIOLITTO, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique

**Extrait de l'arrêté préfectoral n° 832/2023 du 30 mars 2023
portant délégation de signature à**
- **M. Jean-François QUIEN**, chef du bureau de l'ingénierie territoriale,
- **Mme Sylvie JONNARD**, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de la
politique de la ville,
- **M. Olivier GIOLITTO**, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique

ARTICLE 1^{er}- A compter de la publication du présent arrêté, délégation de signature est donnée aux chefs de bureau désignés ci-après pour signer, dans la limite des attributions de leur bureau et de leur fiche de poste respectifs :

- **M. Jean-François QUIEN**, attaché principal, chef du bureau de l'ingénierie territoriale ;
- **Mme Sylvie JONNARD**, attachée principale, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de la politique de la ville ;
- **M. Olivier GIOLITTO**, attaché, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François QUIEN, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par **M. Nicolas CUSIN-MASSET**, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du bureau de l'ingénierie territoriale, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie JONNARD, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par **Mme Nathalie DUBOSCLARD**, adjointe à la cheffe du bureau de coordination interministérielle et de la politique de la ville dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GIOLITTO, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par **M. Séraphin ASENSIO**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

ARTICLE 5 - L'arrêté préfectoral n° 669/2023 du 6 mars 2023 portant délégation de signature à M. Jean-François QUIEN, chef du bureau de l'ingénierie territoriale, Mme Sylvie JONNARD, cheffe du bureau de la coordination interministérielle et de la politique de la ville, M. Olivier GIOLITTO, chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, est abrogé.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète
Signé
Pascale TRIMBACH